Foire aux questions :

• Dois-je inscrire mon enfant à l'APS ?

Un dossier accompagné de la copie des vaccinations doit être obligatoirement rempli auprès du service jeunesse. Ensuite, vous pourrez décider au jour le jour d'utiliser ou non les services périscolaires en l'indiquant à l'animateur où l'enseignant via les feuilles de classe. En cas de changement de programme, il vous suffit d'appeler l'école ou l'APS en cours de journée pour le signaler.

• Dois-je fournir un goûter à mon enfant ?

Si votre enfant a déjeuné tôt (ou pas déjeuné), il peut emmener un encas sur l'APS du matin. Le goûter du soir est fourni par la mairie.

• Mon enfant peut-il venir s'il a des particularités de santé ou un handicap?

Tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis sur l'APS. L'équipe applique les PAI au même titre que l'école et des modalité spécifiques d'accueil peuvent être construites avec les familles si nécessaire.

• Quels sont les horaires de fonctionnement?

L'APS fonctionne de 7h15 à 8h15, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30. Les familles peuvent récupérer les enfants à partir de 16h45. Il est recommandé d'arriver maximum à 18h25 pour garder un temps de transmission.

• Que se passe-t-il si je suis en retard ?

L'APS ferme ses portes à 18h30. En cas de retard ponctuel il est impératif de prévenir les animateurs avant l'heure limite. La répétition de retards peut nous contraindre à restreindre l'accès aux services périscolaires. En cas de retard anormalement long, l'élu(e) de permanence alertera la Police Municipale afin d'assurer la prise en charge de l'enfant.

• Mon enfant vient matin et soir en APS, comment communiquer avec l'enseignant ?

Une information non confidentielle peut être passée à l'équipe d'animation qui se chargera de la transmission à l'enseignant. Pour une demande de rendez-vous, signaler une absence ou toute autre information plus personnelle ou confidentielle, un mail peut être envoyé à l'école ou un mot peut être rédigé sur papier libre dans une enveloppe fermée qui sera remise à l'enseignant par l'équipe d'animation.

• Faut-il prévenir lorsque une personne autre que moi vient récupérer mon enfant?

Les personnes autorisées à récupérer votre enfant sont inscrites sur la tablette utilisée à l'accueil mais il peut être utile de préciser sur la feuille de classe quand quelqu'un d'autre que les parents vient le soir. Si exceptionnellement une personne non notée dans les dossiers est amenée à venir chercher votre enfant, il vous faudra fournir une autorisation sur papier libre et préciser à la personne de venir munie d'une pièce d'identité.

MEMO

APS : **A**ccueil **P**éri **S**colaires, les temps avant, le midi et après l'école.
ALSH : **A**ccueil de **L**oisirs sans **H**ébergement

Nos différents contacts

APS : 07 76 92 12 49

Mail : aps.luzerne@ville-lehaillan.fr

service jeunesse : 05.57.93.11.33

Espace famille http://www.ville-lehaillan.fr/-Espace-Famille

Nous possédons une page Facebook !

« Accueil périscolaire de la Luzerne-Ville du Haillan »

L'Accueil Périscolaire De l'école Élémentaire Luzerne

L'équipe d'animation

La réglementation nous impose un taux d'encadrement légal de 1 adulte pour 18 enfants.
La collectivité, dans une démarche de qualité, nous permet d'être 1 encadrant pour 14 enfants.

L'équipe d'animation se compose d'une directrice diplômée BPJEPS, d'une directrice adjointe en cours de BAFD et de 7 animateurs, qui interviennent à l'APS du matin, l'interclasse, l'APS du soir et le bus. Ces mêmes animateurs interviennent également à l'accueil de loisirs, sur le domaine de Bel Air, les mercredis et vacances scolaires.
Une animatrice peut venir en renfort lorsqu'il manque un membre de l'équipe.
Une AESH (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap) est présente sur le temps du midi et du soir pour favoriser l'inclusion et l'accueil des enfants de l'école porteurs de handicap.
Une psychologue accompagne les équipes tout au long de l'année pour des formations thématiques où pour aider à la régulation de situations spécifiques.

Nos objectifs pédagogiques

L'équipe souhaite mettre en place un fonctionnement répondant au mieux aux besoins et aux intérêts de l'enfant en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire de la ville.

Développer le bien vivre ensemble dans un cadre sécurisant

- Travail sur la médiation par les pairs au sein de l'établissement notamment lors des récréations
- Travail sur le respect et mise en place d'ateliers pour aider certains à développer leur empathie et reconnaitre leurs émotions
- Parentalité et coéducation grâce à un lieu d'échange privilégié avec les familles, et lien étroit avec l'équipe enseignante.

Favoriser l'accès à la culture, développer la créativité et s'initier à des pratiques sportives

- Favoriser l'ouverture d'esprit grâce à un travail artistique.
- Favoriser la créativité autour de divers matériaux
- Permettre la participation des enfants à des projets artistiques mêlant différentes techniques (chant danse, décors.)
- Développer le lien avec d'autres structures à travers des rencontres sportives et passerelles diverses (ranch APS centre, Ludothèque…)

Nos temps d'intervention dans l'école :

Le matin de 7h15 à 8h20 :

Ce temps marque le début de la journée des enfants et l'équipe présente est là pour faire la transition entre la maison et l'école. Les animatrices proposent des activités calmes pour respecter le rythme de chaque enfant.

L'animateur accueille, rassure, et aide l'enfant à un réveil tout en douceur afin qu'il puisse au mieux appréhender sa journée.

L'interclasse de 11h30 à 13h20 :

La restauration se fait sous forme de self.
Le self est ouvert de 11h30 à 13h. Les enfants passent par niveau scolaire, avec un roulement afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui puissent bénéficier de la possibilité de se resservir.
Les animateurs interviennent auprès des enfants dans les différents lieux accessibles tels que city parc, cours de récréation, salles d'ateliers, réfectoire, préau.
La salle de sport G Ricart est également disponible en cas de besoin lors du temps méridien.

Les Animateurs qui sont de service au réfectoire, accompagnent les enfants lors du déjeuner. Leur rôle est d'amener l'enfant à goûter de chaque plat sans le forcer, et de faire de ce temps un moment convivial.

Le soir de 16h30 à 18h30 :

Un temps de goûter qui marque le début de la facturation est proposé à partir de 16h30 jusqu'à 17h environ.

De 17h à 18h, diverses activités sont proposées aux enfants.
Un programme est affiché à l'accueil de l'APS. Sauf cas particulier ces activités ne nécessitent pas d'inscriptions de la part des familles. Les enfants se positionnent sur ce qui leur plait.

Suivant la météo, les enfants peuvent aussi jouer à l'intérieur à des jeux calmes faire des petites activités manuelles ou jouer à l'extérieur.

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs dans un coin calme situé au niveau de l'accueil.

Ces devoirs sont libres et l'animateur présent dans cette salle peut éventuellement aider les enfants, il ne peut se substituer ni à un enseignant ni aux familles.

Les animateurs élaborent en réunion d'équipe un programme varié qui change après chaque vacances scolaires. Il est généralement constitué en alternance d'activités créatives, sportives, culturelles, collectives/individuelles, calmes/dynamiques, afin que chaque enfant y trouve quelque chose à son goût.

D'autres activités ponctuelles où à la demande des enfants sont proposées. Des temps forts ont lieu dans l'année et font généralement l'objet d'une communication spécifique. Si vous avez envie de proposer une activité ou de participer à l'organisation d'un temps fort, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe. Les familles ont leur place sur la structure et vos idées sont les bienvenues.

L'ensemble des actions proposées sur l'Accueil Périscolaire rentrent dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la ville et répondent au Projet Pédagogique élaboré par l'équipe. Ces deux documents sont à votre disposition pour consultation à l'accueil.